



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220316-24\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2022

Affichage : 23/03/2022

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I. CONTEXTE : .....</b>	<b>3</b>
1. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	3
2. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 .....	6
3. L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, UNE SOLIDITE FINANCIERE SALVATRICE POUR ENTREPRENDRE. ....	10
<b>II. LES GRANDES ORIENTATIONS : EN 2022, IBTN MOBILISEE AUTOUR DE GRANDS PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE. ....</b>	<b>11</b>
1. MANIFESTATIONS CULTURELLES ET NOUVEAUX EQUIPEMENTS DE LOISIRS, DES PROJETS STRUCTURANTS POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE DES IBTN ET FAVORISER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE. ....	11
Un Centre Aqua ludique ambitieux .....	11
Un complexe cinématographique de plus de 280 places .....	12
Le Festival des Arts numériques, un festival gratuit inédit.....	12
2022 le déploiement de la fibre se poursuit .....	13
2. DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES COMMERCIALES, SOUTIEN A L'AGRICULTURE DURABLE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET DU TOURISME VERT POUR SOUTENIR L'EMPLOI ET CREER DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE. ....	13
Maximiser le potentiel des ZAC et du Centre d'affaire.....	13
Valorisation de l'agriculture locale et des circuits courts.....	13
Développement d'un tourisme pérenne sur tout le territoire .....	14
3. INFRASTRUCTURES & SERVICES AUX USAGERS, DES INVESTISSEMENTS HISTORIQUES !.....	15
La sécurisation et l'entretien des voiries Intercommunales, une priorité.....	15
Assainissement, des investissements historiques pour l'amélioration du réseau.....	15
Appui aux communes, garantir le développement équilibré sur le territoire et l'égalité des habitants	15
4. IBTN, TERRITOIRE DURABLE 2030, POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE .....	17
IBTN, un territoire 100% énergies renouvelables en 2040 .....	17
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources .....	18
2022, Repenser la mobilité sur tout le territoire ! .....	20
Déchets ménagers les premiers pas vers la tarification incitative et le tri à la source des bio déchets .....	20
Développer l'achat public responsable .....	20
Pour plus de cohésion sociale et de solidarité entre territoire et entre générations.....	21
Continuer à accompagner nos anciens .....	22
Une offre de service de qualité et de proximité en matière de petite enfance .....	24
Des jeunes plus citoyens et plus autonomes.....	25
Continuer d'agir pour l'insertion .....	26
Pôle Initiatives Jeunes.....	27
Encourager le développement de la vie sociale .....	27
<b>III. UN ATTERRISSAGE 2021 QUI PERMET D'ENVISAGER SEREINEMENT LE BUDGET 2022 ...</b>	<b>28</b>
1. UNE ANNEE MARQUEE PAR LA SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE .....	28
2. UNE HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 1,7%. ....	29
3. UNE PROGRESSION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2,5% .....	29
4. UNE EVOLUTION POSITIVE DES TAUX D'EPARGNE ET UN RESULTAT DE CLOTURE EXCEPTIONNEL .....	30
Une évolution positive du taux d'épargne.....	30
Un résultat de clôture très satisfaisant.....	31
<b>IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022, UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RECONSTITUEE. ....</b>	<b>32</b>
1. LA PREVISION BUDGETAIRE DE FONCTIONNEMENT 2022 .....	32
Recettes de fonctionnement, une reprise économique qui influence favorablement nos ressources. 33	
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permise par une rationalisation à tous les étages ....	34
2. ÉVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE, 2022 RESTAURATION D'UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT .....	38
3. UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT.....	39
Investissements reportés 2021 (RAR) : 1M838 €.....	39
Nouveaux crédits d'investissements 2022 : 5M3 €.....	39
4. ÉVOLUTION TAUX ENDETTEMENT : UN ENCOURS DE DETTE OPTIMISE, UN OBJECTIF DE MAÎTRISE DE LA DETTE .....	40

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

## Introduction

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque année, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de connaître les informations relatives à ses effectifs. Le rapport présente diverses informations sur le contexte économique et financier afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ajoute, au II de l'article 13, deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant : 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

## I. Contexte :

### 1. Contexte économique

La crise sanitaire débutée en janvier 2020 a complètement changé la donne économique, que ce soit sur le plan mondial, européen ou français. Non seulement la reprise est là, mais les impacts de la crise ont été moins sévères qu'attendu.

#### **L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe, avec également des plans de soutien budgétaire plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et des règles sanitaires plus strictes, a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie, même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée du prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre 2021. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et le premier semestre 2022.

Après - 2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

### **La zone euro connaît une reprise plus tardive mais solide.**

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (deuxième trimestre 2021) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au deuxième trimestre. Durant l'été 2021, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre 2021 contre 0,9 % en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed (banque centrale des États-Unis) a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a maintenu un quasi statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au troisième trimestre dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro

mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après - 6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

### **En France, l'activité économique revient peu à peu à la normale.**

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, et une cinquième avec le variant Omicron, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T (trimestre par trimestre) au troisième trimestre. Au troisième trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (quatrième trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement restauration (+ 58,9 % au troisième trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au troisième trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+ 3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (- 0,1 % T/T au troisième trimestre 2021).

Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % est prévue au quatrième trimestre 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7 % se positionnant en dessous des niveaux pré pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale, étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 qui a engendré :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel,
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie, notamment le Fonds de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % en 2020 contre 26,5 % en 2021). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au premier trimestre et 35,4 % au deuxième trimestre. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+ 1,9 % T/T au deuxième trimestre 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le premier trimestre, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Une progression de 14,1 % est prévue en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.

## 2. Projet de loi de finances pour 2022

Le plan d'investissement « France 2030 » a été dévoilé le 12 octobre 2021. Il ne figure pas dans la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Au total, 30 milliards d'euros devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses sera tournée vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les bio médicaments ou l'avion bas carbone. Ce sont entre 3 et 4 Milliards d'euros qui devraient être investis en 2022 et intégrés à la loi de finances2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

La loi de finances pour 2022 est un document de fin de cycle : il s'agit de la dernière loi de finances de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat. Il contient des ajustements sur les deux réformes fiscales et poursuit les mesures sur le plan de relance.

#### **Des transferts financiers de l'État aux collectivités :**

Ils atteignent 105,5 Milliards d'euros dans la loi de finances pour 2022. Cette hausse de 1,2 % par rapport à la loi de finances 2021 tient principalement à la fiscalité transférée (+ 1,3Md€).

#### **Les concours financiers de l'État « sous plafond » (40,1 Milliards d'euros):**

- le niveau global de la DGF (dotation globale de fonctionnement) fixé à 26,8 Milliards d'euros en 2022 est identique à 2021,
- les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale s'élèvent à 2,88 Milliards d'euros (2,9 Milliards d'euros en 2021),
- les compensations d'exonérations sont rehaussées du fait des mesures d'exonération, dont la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels (3,64 Milliards d'euros compensés),
- un soutien exceptionnel de l'État, au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire, a été introduit pour 0,1 Milliards d'euros contre 0,5 en 2021.

#### **Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre :**

Son montant est à nouveau fixé à 1,6 Milliards d'euros en 2022 (comme en 2021).

#### **Mesures de soutien à l'investissement local :**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 Milliards d'euros dans la loi de finances pour 2022, soit une augmentation de

0,3 Milliards d'euros concentrés sur la dotation de soutien à l'investissement local.

Les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 Millions €  
La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 Millions €  
La dotation politique de la ville (DPV) : 150 Millions €

**Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour « la valorisation des aménités rurales » :**

Augmentation de l'enveloppe passant de 10 M€ à 24 M€ en 2022 et modification de la répartition comme suit :

	2021	2022
Natura 2000	5 500 000	12 757 500
Parc national	4 000 000	4 860 000
Parc naturel marin	500 000	607 500
Parc naturel régional	0	6 075 000
	10 000 000	24 300 000

**Taxe d'habitation : rappel 2021**

Résidences secondaires

Taux de fiscalité gelé au taux de 2019 (jusqu'en 2022 inclus).

Résidences principales

Disparition totale de la TH sur résidences principales en 2023. La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

**Nouveau panier fiscal des EPCI : TVA**

Depuis 2021, les EPCI perçoivent une part de recette de TVA en lieu et place de la TH sur résidences principales. Le montant perçu en 2021 (TVA) est le produit de référence :

*Base TH résidences principales 2020 x Taux TH 2017 +  
Compensations d'exonération TH 2020 + moyenne des rôles  
Supplémentaires 2018-2020.*

Une perte est prévue entre 2020 et 2021 puisque sur le montant de TVA 2021 est calculé sur la base du taux TH 2017 et non plus celui de 2019.

La dynamique d'évolution de la recette de TVA au niveau national sera prise en compte chaque année, à la hausse ou à la baisse (sans pouvoir être inférieure au montant initial de 2021).

La croissance physique des résidences principales sur un territoire n'aura plus d'incidence sur les recettes fiscales des EPCI (sauf la taxe foncière qui demeure sur l'ensemble des constructions).

**Baisse des impôts de production en 3 points : rappel 2021**

## 1- Baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Dans la lignée du plan de relance, cette baisse a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impôts pesant sur les entreprises.

En effet, les entreprises sont soumises à la contribution économique territoriale (CET), elle-même composée :

- de la CVAE, fonction du chiffre d'affaires,
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise.

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales.

Le gouvernement a supprimé la part de CVAE des régions et ainsi divisé par deux le taux de CVAE passant de 1,5 % à 0,75 % au 1 er janvier 2021.

## 2- Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si l'entreprise dépasse ce plafond, elle peut demander un dégrèvement (applicable sur la CFE). Ce plafond a été abaissé de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

## 3- Révision des valeurs locatives des établissements industriels

Une révision du calcul des valeurs locatives aboutit à la division par deux de ces valeurs locatives des établissements industriels et de fait, des cotisations d'impôts fonciers payés par les entreprises. Cet allègement d'impôts représente 1,54 Milliards d'euros pour la CFE et 1,75 Milliards d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et devrait concerter 32 000 entreprises.

L'État, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes de 3,29 Milliards d'euros en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales.

### **Adaptation des indicateurs :**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale votée lors de la loi de finances 2020, les départements troquent une ressource modulable, la TFPB, contre une autre « forfaitaire », la TVA. Les EPCI également récupèrent une part de TVA en compensation de leur montant de TH. Seules les communes gardent un impôt à pouvoir de taux en bénéficiant du transfert de la TFPB départementale.

S'ajoute à cela la réduction, avec le plan de relance, de la fiscalité économique locale payée par les entreprises industrielles. Pour le bloc communal, le montant s'élève à plus de 3 Milliards d'euros (- 1,75 Milliards pour la CFE et- 1,54 Milliards pour la TFPB) compensé par un prélèvement sur les recettes de l'État prenant en compte la dynamique fiscale des bases.

Conscient du problème et des conséquences possibles sur le calcul des dotations et des fonds de péréquation, le Gouvernement a introduit un dispositif de « neutralisation » des indicateurs financiers dans la loi de finances 2021 avant un lissage sur six ans des effets pour les communes. Pour celles-ci, la DGCL va calculer le produit d'une fraction de correction qui majorera ou minorera les indicateurs financiers à partir de 2023 et durant six ans, alors que pour les EPCI, la mise en œuvre sera immédiate. Cette mesure viendra impacter la répartition des enveloppes de dotation et de fonds

de péréquation. Communes et Intercommunalités seront touchées de façon hétérogène. Des décrets d'application demeurent à venir

### **3. L'Intercom Bernay Terres De Normandie, une solidité financière salvatrice pour entreprendre.**

Pour l'assemblée communautaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de préparation du budget. C'est à la fois le moment de présenter la situation financière, de mesurer les grands enjeux financiers qui se profilent et de définir les lignes de forces qui présideront à la construction financière du budget 2022.

Le territoire de l'IBTN est un territoire dynamique pour lequel il est nécessaire de trouver l'équilibre entre accueil des habitants et préservation du territoire, mais aussi entre la création de nouveaux services et de nouvelles structures et le maintien en état de ceux existants.

En ce début d'année 2022, nous pouvons établir l'état des comptes de L'IBTN au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « l'atterrissement » du budget 2021, qui préfigure à quelques ajustements près le compte administratif à venir. Grâce à une croissance plus forte qu'attendue de nos recettes fiscales, portée en particulier par une fiscalité favorable, et à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous pouvons envisager sereinement la préparation du budget 2022.

#### **Une situation financière saine qui permet de lancer des projets structurants pour le territoire.**

Cette situation financière saine, l'IBTN la doit à un travail minutieux de gestion menée depuis deux ans. Optimisation de la politique de la dette (refinancement des emprunts pour bénéficier des taux d'intérêts avantageux, levée des fonds disponibles ajusté à l'exécution des investissements), mise en place des enveloppes budgétaires « base constante » (qui ont permis de réinterroger ligne à ligne chacune de nos dépenses), la réorganisation des services, la fin du remplacement automatique de départs, les efforts de mutualisation avec le CIAS et les communes du territoire, les marchés (Déchets Ménagers en 2021) et groupements de commandes qui réduisent la dépense tout en offrant une qualité de service améliorée, la recherche et la sécurisation des financements (Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Ademe, etc.) grâce à la contractualisation (PCAET, CTEC, PAT, CRTE),etc. Tous ces efforts ont porté leurs fruits.

Mais un débat d'orientation budgétaire, ce ne sont pas seulement des chiffres, ce sont aussi des choix, des orientations qui font écho aux propositions faites par la nouvelle mandature : développer l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie de ses habitants tout en répondant aux enjeux du changement climatique.

## II. Les grandes orientations : En 2022, IBTN mobilisée autour de grands projets structurants pour le territoire.

Une situation financière qui permet de lancer des projets structurants pour le territoire.

**1. Manifestations culturelles et nouveaux équipements de loisirs, des projets structurants pour améliorer le cadre de vie des IBTN et favoriser le rayonnement du territoire.**

### **Un Centre Aqua ludique ambitieux**

L'IBTN est compétente en matière de « construction, d'entretien, de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et la piscine de Bernay est donc passée sous gestion intercommunale à la création de l'EPCI.

Cet équipement, malgré un entretien régulier, accuse son âge et atteste d'un état de vétusté avancé, menant les services de l'État (ARS) à demander à sa fermeture dès 2023.

Depuis une dizaine d'année, les différentes gouvernances en place réfléchissent à la mise à niveau de l'offre aquatique sur le territoire. Plusieurs études ont permis de faire avancer le projet et par une délibération de septembre 2018, le conseil communautaire de l'IBTN a acté le projet de « création d'un centre nautique ».

En 2021, L'intercom Bernay Terres de Normandie a missionné Mission H2O pour réaliser les missions suivantes : validation des besoins, du site d'implantation et proposition d'un préprogramme d'aménagement (MOA), Assistance au choix du maître d'œuvre.

Par une délibération de janvier 2022, le Conseil Communautaire a acté le préprogramme du futur centre aqua ludique de l'IBTN.

La vocation de l'équipement est avant tout **sportive, familiale, ludique adaptée aux besoins du territoire** (augmentation de la capacité d'accueil pour les activités sportives, les demandes des associations, les activités de loisirs, proposition d'équipements ludiques attractifs).

Ce projet structurant sur le territoire développera **son attractivité**

Le programme d'aménagement ambitieux propose :

- Un bassin sportif couvert de 25m – 6 couloirs avec des gradins pour permettre l'organisation de manifestations sportives
- Un bassin annexe pour les activités et les loisirs
- Des équipements de jeux pour les plus jeunes
- Un espace de bien-être et de détente
- Une offre aquatique extérieure et utilisable à l'année (bassin nordique)
- Le bâtiment se devra de répondre favorablement aux questions de **développement durable et d'économie d'énergie** pour répondre aux enjeux du défi climatique et optimiser les subventions.

Le bilan financier de l'opération (hors travaux d'aménagements de voirie et achat du foncier) :

Travaux et autres dépenses (Études, honoraires, assurances, etc.) : 21 724 744€  
Subvention et participation : 10 599 157€ dont : Région (3M630€), département (1M€), Agence Nationale du Sport (700K€), DETR (800K€), DSIL (600K€), subventions liées aux choix thermiques (Région 105K€, Ademe 210K€, État FEDER =35K€) fond de Compensation de TVA 3 519 348€.

Le principe d'une participation des communes du territoire a été arrêté afin de financer l'investissement de ce projet majeur de la mandature.

## **Un complexe cinématographique de plus de 280 places**

En 2022 à l'instar de La Région, du Département, et de la Ville de Bernay et du centre national de la cinématographie, l'IBTN soutiendra le projet à hauteur de 170 000€ afin de lui permettre de voir le jour.

Cet engagement sous convention permettra au territoire de se doter d'une infrastructure culturelle nécessaire, sans laquelle nous ne pouvons prétendre être un territoire attractif et concurrentiel.

## **Le Festival des Arts numériques, un festival gratuit inédit.**

Particulièrement active dans le domaine de la culture et des sports, en 2022 IBTN propose une offre culturelle singulière, le premier Festival des arts numériques et de musique électronique en Normandie. Au programme, ateliers, expo, balades, concert live de musique électronique, un éventail de croisements entre le numérique et des disciplines artistiques telles que les arts visuels, la musique électronique, les arts plastiques, le graphisme ou le cinéma.

Une offre culturelle inédite, tournée vers tous les publics, et entièrement gratuite. Organisée et pilotée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en partenariat avec la Ville de Bernay, avec le concours de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay.

Cet événement vient renforcer la politique active de l'IBTN dans le domaine de la culture et des sports.

La prévision budgétaire 2022 intègre la mise en place du Contrat de Lecture.

Pour lutter contre l'illettrisme et poursuivre ses efforts dans la promotion de la lecture, IBTN prévoit en 2022, la mise en place de projets autour de la lecture et notamment la réalisation d'une étude « Contrat Territoire lecture » :

Le CTL a pour objectif notamment de favoriser les actions de médiation culturelle sur un territoire ; développer des projets en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle, favoriser le contact avec les œuvres et les artistes expérimenter de nouvelles stratégies de fidélisation ou de conquête des publics, notamment en direction des publics empêchés (publics en situation de handicap, publics à l'hôpital, publics sous-main de justice, etc.) et des publics éloignés du livre et de la lecture (prévention et lutte contre l'illettrisme) ; contribuer au développement et à la généralisation de l'usage des services numériques.

## 2022 le déploiement de la fibre se poursuit

L'investissement financier de plus de 9 millions d'euros engagé il y a plusieurs années se concrétise. Fin 2022, la plupart des habitants de l'IBTN seront éligibles à la fibre. Pour une totale couverture du territoire au premier trimestre 2023.

## 2. Développement des Zones d'activités commerciales, soutien à l'agriculture durable, promotion des circuits courts et du tourisme vert pour soutenir l'emploi et créer de l'attractivité économique.

Les orientations 2022 de l'IBTN en matière de développement économique local.

### Maximiser le potentiel des ZAC et du Centre d'affaire

Le développement et l'animation des zones d'activités commerciales pour accueillir de nouvelles entreprises et soutenir la création d'emploi est l'un des engagements fort de la mandature. En 2021 un premier diagnostic du patrimoine disponible a été réalisé, les prix de ventes des parcelles ont été revalorisés et plusieurs ventes ont été actées courant 2021.

En 2022, une étude réalisée par la société KPMG établira le bilan comptable des ZAC et permettra de mieux cerner leur potentiel commercial. Cette étude financée par l'IBTN viendra compléter celle de l'EPFN sur les opportunités de foncier d'activité sur notre territoire. Le projet de budget 2022 prévoit l'acquisition et l'aménagement des nouvelles parcelles disponibles sur les Zones d'activité et notamment 11,5hectares sur la Zone de Maison Rouge.

L'identité et la visibilité de l'IBTN sur ces zones sera renforcée par la mise en place d'une signalétique en phase avec à sa charte graphique.

D'importants travaux de **restructuration et d'aménagement de la partie sinistrée du Centre d'affaires** sont inscrits au projet de budget. En offrant 250 m<sup>2</sup> au 900 m<sup>2</sup> des deux zones d'ores et déjà ouvertes à la location, cette rénovation permettra d'accueillir de nouvelles entreprises. La mise en place d'un contrôle d'accès avec badge complètera l'offre de service actuelle.

L'IBTN a soutenu des projets innovants en versant une subvention en 2021 à l'association « **Cercle des entrepreneurs de Bernay** » dont les objectifs sont de rassembler les chefs d'entreprise, favoriser les rencontres et les échanges, faciliter des mises en relation d'affaires, être un relais auprès des collectivités. A ce jour, 150 entreprises, commerçants, producteurs, artisans, ont rejoints le club des entrepreneurs et bénéficient de ses actions. En 2022 le site internet du Cercle des entrepreneurs, vitrine du tissu économique du territoire, sera mis en ligne.

### Valorisation de l'agriculture locale et des circuits courts

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil communautaire a validé la stratégie et le plan d'actions du PAT, Projet Alimentaire Territorial de l'IBTN, un plan pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation

d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, développer et soutenir des filières agricoles durable de proximité

Le projet de budget 2022 prévoit L'acquisition et l'aménagement de locaux sur la ZAC la Couture pour **aider au développement d'un projet de légumerie conserverie** porté par l'association « Les Petites Louches ». Cette association d'agriculteurs du territoire a pour objet de transformer, valoriser et distribuer notamment auprès de la restauration collective, les fruits et légumes produits sur le territoire. Le projet comporte un volet insertion professionnelle. Une convention signée entre l'IBTN et l'association définit et encadre la mise à disposition du local moyennant le versement de loyers progressifs (bail commercial). Ce soutien a pour objectif de faciliter l'approvisionnement en produits locaux à la restauration collective qui a pour habitude de s'approvisionner en produits semi-transformés (légumes épluchés, pré découpés, compotes et fruits en conserve, etc.). Ce projet de l'économie social et solidaire permettra à terme de créer 17 emplois d'insertion sur le territoire.

Le projet de budget 2022 prévoit également la conduite d'une **étude de faisabilité et de programmation pour la reprise en régie et la mise en réseau des restaurants collectifs**. Il s'agit d'étudier la faisabilité d'une augmentation de la capacité de production des cuisines centrales existante ou à venir, la mise en place d'un service de logistique pour la livraison des établissements en liaison chaude et/ou froide, d'un groupement de commande et la création d'une centrale d'achats pour les produits qui ne sont pas disponibles localement. Ce projet a pour objectif de soutenir l'agriculture locale, relocaliser l'alimentation en restauration collective et améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des assiettes de nos enfants, aînés, patients.

2022 étant l'année de la Gastronomie, l'IBTN mènera de nombreuses actions pour mettre en avant ses producteurs locaux et les faire connaitre auprès des consommateurs, pour lutter contre le gaspillage alimentaire : Festival du Goût, ateliers de cuisine anti gaspi financés par l'ADEME, appel à projet autour des quatre saisons.

## **Développement d'un tourisme pérenne sur tout le territoire**

Le développement touristique du territoire est mené conjointement avec le Département. Facteur d'attractivité et de potentiel économique, son développement est l'un des engagements importants de la mandature.

L'IBTN dispose de nombreux sites touristiques culturels ; certains au Nord-ouest du territoire sont clairement identifiés comme le Domaine d'Harcourt ou encore le Bec Hellouin et son abbaye, d'autres le sont moins. Toutefois, les touristes n'ont pas investi tous les secteurs et les offices de tourisme sont inégalement fréquentés sur le territoire.

En 2022 l'IBTN innove :

- De nouveaux outils comme la **création d'un magazine** qui fait la part belle aux découvertes patrimoniales et culinaires traditionnelles mais s'ouvre également aux tendances nouvelles (activités récréatives, escape game, paintball, golf, pêche, itinérance douce, randonnées, nature). Un **site Internet revisité** facilitera l'accès des touristes et habitants aux manifestations proposées sur le territoire par l'IBTN et les acteurs du territoire (associations, hébergeurs, sites du patrimoine culturel et naturel)

- L'IBTN part à la rencontre des touristes là où ils sont en mettant en place l'**« accueil hors les murs »**. A compter de la saison 2022, les agents seront sur les marchés, salons et manifestations et non plus seulement dans les offices de tourisme dont les horaires d'ouverture seront optimisés. A titre expérimental, en accord avec la société « Tous au Château » chargée de l'animation du château de Beaumesnil, **l'office du tourisme de Beaumesnil, se délocalise pour s'installer dans l'enceinte même du château**. L'occasion de profiter des nombreux visiteurs du site.
- L'attractivité du territoire ce sont aussi ses paysages, vallées forêts, prairies humides et rivières, haies bocagères et mares, ils sont l'un des atouts de notre territoire rural. IBTN capitalise sur cet engouement pour le tourisme vert et lance en 2022 une 1ère phase **d'installation d'œuvres de street art** le long de la voie verte Bernay-Broglie. Un projet complet d'animations de la voie verte en 5 phases jusqu'en 2026. La rénovation du mobilier d'agrément le long de la voie verte et des nouveaux tronçons de la vélo route (dites de la Risle et de la Charentonne) est également programmée.

### 3. Infrastructures & services aux usagers, des investissements historiques !

#### La sécurisation et l'entretien des voiries Intercommunales, une priorité

Près de 2 millions d'euros seront investis en 2022 pour l'entretien des voiries intercommunales. Le budget 2022 prévoit également la participation de l'IBTN aux dessertes départementales des collèges de Broglie et de Bernay ainsi que l'aménagement d'une gare provisoire pour les cars scolaires sur le parc des expositions de Bernay.

#### Assainissement, des investissements historiques pour l'amélioration du réseau

En 2019, l'IBTN a présenté en Conseil Communautaire un plan pluriannuel d'investissement 2019-2029 de 20M9€. Ces investissements sont nécessaires à l'amélioration du réseau d'assainissement, de la qualité de l'eau et pour contenir le prix de l'eau potable.

En 2022, ce programme entre dans sa troisième année opérationnelle, ce qui nécessite de mobiliser des crédits importants. Près de **7M3 de nouveaux crédits seront alloués à la mise en conformité et à la mise en place d'un réseau d'assainissement performant sur tout le territoire**.

Ainsi seront notamment entreprises, la reconstruction de la station d'épuration de Broglie (2M3€) de Grand Camp (363K) ; la construction de la station d'épuration à Nassandres sur Risle (240K€), la réhabilitation du réseau d'assainissement de Nassandres sur Risle (240), de Beaumont-le-Roger (200K€) ; les travaux de réhabilitation des Points de Relevage de Bernay (1M26€) ; les travaux de suppression des rejets directs en rivières à Serquigny (911K€), etc.

#### Appui aux communes, garantir le développement équilibré sur le territoire et l'égalité des habitants

**Appel à Projet Fonds de Concours 2022** : Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être institués entre

l'EPCI et les communes membres. Une commission communautaire d'attribution des fonds de concours composée de 15 membres a été désignée par délibération du 23 septembre 2021. L'attribution des Fonds de concours validés par délibération du Conseil en décembre 2021 ont accompagné financièrement la réalisation de nombreux projets dans les communes (réfection de préau, équipements pour les écoles, restauration du patrimoine communal, église, monument aux morts, etc...) pour un montant total de 187K€. La prévision budgétaire prévoit de lancer un **nouvel appel à candidatures des fonds de concours pour 2022 pour un montant total plafonné à 200 000 €.**

Le CAUE27, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure, conseille les collectivités sur tous les aspects qui contribuent à la qualité du cadre de vie bâti, paysager et environnemental, de l'aménagement d'un bâtiment à la réflexion globale de développement de territoire. **Le projet de budget 2022 prévoit l'adhésion d'IBTN au CAUE27 qui permettra à toutes les communes de son territoire de bénéficier** gratuitement de l'intervention du CAUE dans la limite de quatre jours d'accompagnement. Ces conseils ponctuels peuvent porter sur les documents d'urbanisme et de planification, l'appui à la mise en place de dispositifs, la revitalisation de centres-bourgs, une opération d'aménagement et de construction, l'évolution de vos bâtiments publics, la gestion du foncier, une reconversion de friche, l'aménagement d'espaces publics ou encore la circulation et les déplacements, l'accessibilité des espaces et bâtiments publics et la valorisation du patrimoine bâti et végétal.

**Petites Villes de Demain** vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le programme donne aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire et de simplifier l'accès aux aides de toute nature. Un accompagnement sur-mesure aux petites centralités pour mettre en œuvre un projet de territoire global et opérationnel.

Cinq communes du territoire Bernay Terres de Normandie ont été retenues : Beaumont-Le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie, Mesnil-en-Ouche. Les communes de l'IBTN co-contractantes ont signé une convention d'adhésion le 21 avril 2021, et devront signer l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) d'ici le mois d'octobre 2022. L'ORT est une convention qui permet de définir la vision globale du territoire dont découle les différents projets des communes. Les deux axes principaux de l'ORT sont : l'habitat et le commerce. D'autres axes entrent en compte, tels que la mobilité, le patrimoine, les services publics etc.

La prévision budgétaire 2022 prévoit le recrutement de 3 postes financés en partie par l'Etat pour animer le dispositif :

- Un/une chef de projet coordinateur : poste subventionné à 75%. Coordonne le projet PVD avec les 5 communes, rédige l'ORT en lien avec les communes, accompagne et redirige les communes vers les bons partenaires pour bénéficier d'un accompagnement ou d'aides financières sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet (transition écologique, redynamisation commerciale etc.) Nous avons différents partenaires financiers au programme tels que : la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'ADEME ou encore le CEREMA. Le département et la région sont aussi des partenaires.

- Un/une chef de projet ingénierie : poste subventionné à 75%. Profil technique, qui permet d'aider les communes technique avec notamment avec les AMO etc.
- Un/une manager de commerce : 20 000€ de subvention. En lien direct avec les différents commerçants, les associations des commerçants afin de redynamiser les centres-villes / centres-bourgs.

Au-delà de l'apport en ressources d'ingénierie, financière ou technique, le dispositif donne accès à un réseau : le Club Petites Villes de demain, afin de faire rencontrer les différentes communes PVD, de partager son expérience et de mutualiser les bonnes pratiques.

#### 4. IBTN, territoire Durable 2030, pour une transition écologique et solidaire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagé depuis sa création en 2017 dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité,). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ».

L'engagement « Territoire durable 2030 » est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit d'élaborer une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d'économie circulaire. Concernant les piliers optionnels, pour l'Intercom il s'agit d'élaborer des stratégies sur l'éducation au développement durable, la mobilité durable, l'agriculture durable, la culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

#### IBTN, un territoire 100% énergies renouvelables en 2040

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET approuvé en décembre 2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifiques à cet objectif a été rédigé.

#### La poursuite du programme Cit'ergie

L'Intercom souhaite montrer l'exemple en mettant en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété énergétique au quotidien (régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage, diminution des consommation d'eau,...) mais aussi, en étudiant toutes les solutions pertinentes pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son patrimoine et ses activités (isolation thermique, système de chauffage à partir d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux naturels et locaux pour la construction, promotion des filières alimentaires locales respectueuses de l'environnement,...). Cette démarche est conduite dans le cadre du programme « Cit'ergie » qui est un référentiel européen de labellisation des collectivités exemplaires en matière sobriété

énergétique et qui est financé par l'ADEME. Un suivi et une évaluation sont conduits chaque année, et le label réévalué tous les 4 ans.

Parmi les actions clés inscrites dans les orientations budgétaires 2022 :

- Être une collectivité exemplaire : Le nouveau siège de l'IBTN (Espace 360), le Centre Aquatique, la rénovation du gymnase de la Barre en Ouche, etc. et plus généralement la construction des nouveaux bâtiments et équipements devront répondre à la norme Haute Valeur Environnementale (isolation, Panneaux photo voltaïques, chaudière à bois, etc...)
- Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules par le renouvellement partiel du parc des cars scolaires par des véhicules neufs moins polluants.

## Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### Préservation des « zones humides, zones utiles »

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site **Natura 2000** depuis octobre 2019. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour protéger des habitats et des espèces dits d'intérêt communautaire, représentatifs de la biodiversité européenne. Pour cela, l'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation en conciliant les activités humaines avec la protection de la biodiversité. **En 2022, la chargée de mission Natura 2000 du site « Risle, Guiel, Charentonne » poursuivra le renouvellement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de plus de 60 agriculteurs.** Ces mesures incitent les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant ainsi de maintenir les prairies du site. Une étude sera lancée en vue de la protection des Chiroptères

### Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau et zones humides du bassin versant de la Charentonne

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritables réservoirs de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne. En 2021, le PPRE a été finalisé et validé par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et soumis à l'instruction des services de l'Etat. **La prévision budgétaire 2022 prévoit la réalisation d'une première tranche de travaux de restauration (255K€) qui bénéficient d'un soutien de l'Agence de l'Eau Normandie et du Département (170K€)**

### La préservation et la restauration des mares

L'objectif de la démarche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de faire émerger des actions de restauration et de préservation des mares en prenant en compte les points suivants :

- Restaurer autant que possible les 3 fonctions que peut avoir une mare : fonction paysagère, fonction écologique et fonction hydraulique.
- Restaurer ou conserver les continuités écologiques et hydrauliques entre les mares : L'objectif est de prioriser la restauration des mares appartenant à un réseau de mares et d'assurer ainsi, d'une part, les déplacements de la faune et de la flore inféodées à ces milieux et, d'autre part, une bonne gestion des eaux superficielles sur les bassins versants (zone d'expansion de crue, lutte contre les ruissellements)
- Proposer des mesures de gestion et de protection des mares restaurées.
- Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt écologique, hydrologique et paysager des mares.

En 2021, l'Intercom a restauré 9 mares sur la commune de Mesnil-en-Ouche. Pour poursuivre le programme de restauration des mares sur le territoire, **une étude de définition des travaux à réaliser sur 36 autres mares a démarré en 2021 pour des travaux à réaliser en 2022. La prévision budgétaire pour cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est de 114K€.**

En 2022, IBTN souhaite **poursuivre ses animations en éducation à l'environnement et développement durable** : animations grand public, chantiers jeunes bénévoles, mise en place d'AET. Inspirées des aires marines éducatives, **les aires terrestres éducatives** confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et éco citoyen.

En 2022, IBTN poursuivra ses actions en faveur de la **protection des insectes pollinisateurs** (entretiens des ruchers) et son plan d'aide à la **plantation de haies** véritables îlot de biodiversité.

### **Le changement des pratiques dans la gestion des espaces verts.**

Depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN travaille au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager. La prévision budgétaire prévoit la réalisation d'un **Plan de gestion différencié espaces verts** » **afin d'assurer un entretien adapté à chacun des espaces** ainsi que l'acquisition d'équipements (tracteur, porte benne, broyeur tunisien) afin de limiter le désherbage.

### **Élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat, etc....). L'animation du SAGE était porté par le Département de l'Eure jusqu'en 2016. L'Intercom Bernay Terres de Normandie de par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle et par sa surface importante également sur le bassin a repris l'animation depuis 2020. **La nouvelle Commission Locale de l'Eau a acté le lancement d'une étude d'élaboration d'un nouveau SAGE qui sera réalisée sur deux années.**

## 2022, Repenser la mobilité sur tout le territoire !

Par délibération du 23 mars 2021, le Conseil communautaire a validé la prise de la compétence mobilité par l'IBTN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. 2022 sera la première année complète d'exercice de la compétence mobilité pour IBTN.

Cette première année permettra de faire le diagnostic des besoins du territoire et identifier les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire. Afin de favoriser la mobilité durable, le projet de budget 2022 prévoit notamment :

- La mise en place d'un **Plan de mobilité simplifié** co-construit avec les intercommunalités voisines pour plus d'efficacité : L'agglomération Seine Eure/ La communauté de communes Roumois Seine, la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge. La participation de l'IBTN à cette étude s'élève à 36K€.
- Un **Schéma directeur cyclable** pour accompagner le développement des mobilités douces et décarbonées (40K€).
- La **construction des premiers abris vélo** sécurisés pour encourager les déplacements à vélo moins couteux et moins polluants au conservatoire de Musique)
- La poursuite des **actions en faveurs de la mobilité pour tous** (Formations « savoir rouler à vélo, action « mobi à l'école » ; ainsi que la mise en place d'une plateforme de mobilité, le prêt de véhicule, l'accompagnement mobilité des seniors, les ateliers de réparation vélo et voiture dispensés par le biais de sa convention avec l'association Access à Bernay.
- **3 nouveaux cars scolaires** pour la sécurité et le confort des enfants, l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs.

## Déchets ménagers les premiers pas vers la tarification incitative et le tri à la source des bio déchets

Par délibération, le Conseil communautaire a opté pour la mise en place de la tarification incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. La taxe sera calculée sur les usages des foyers mesurés tout au long de l'année 2023.

En 2022, le projet de budget prévoit **l'acquisition des premiers matériels et équipements de la tarification incitative** (Bacs de tri, Bacs d'ordure ménagères pucés pour la moitié des foyers soit 7000 pièces, conteneurs enterrés à badge, etc.). Des investissements se montant à plus de 378K€ financés pour partie par l'ADEME et la région (103K). Le projet de budget prévoit également le recrutement des ambassadeurs du tri qui seront chargés de les installer, ainsi que le financement d'une étude pour le tri à la source des bio déchets.

## Développer l'achat public responsable

La collectivité poursuit, depuis plusieurs années, une politique d'achats responsables, aujourd'hui renforcée par la volonté des nouveaux élus et une démarche structurée autour du référentiel ISO. Début d'année 2022, Bernay Terres de Normandie a obtenu le label « Relations fournisseurs et achats responsables ». Les marchés lancés au cours de l'exercice 2022 devront respecter le cahier des charges du Label et répondre aux critères :

Environnementaux	Economiques	Sociaux
- Gestion économe des ressources	- Différenciation sur le marché	- Conditions de travail décentes
- Absence de substances toxiques dangereuses pour l'homme et l'environnement	- Anticipation normative, réglementaire	- Absence de toute forme de discrimination
- Réduction de matières premières non renouvelables	- Réponse à certaines exigences (techniques, environnementales, sociales...)	- Reconnaissance du droit d'expression et du dialogue social pour tous les salariés
- Diminution des nuisances liées aux transports (émissions, bruit, trafic, accidents)	- Meilleur retour sur investissement	- Absence de danger ou d'atteinte à leur intégrité physique et mentale pour les producteurs et les utilisateurs
- Réduction des quantités de déchets non valorisables	- Lutte contre le gaspillage	- Taux de formation par alternance
- Recyclage des déchets	- Longue durée de vie : produit rechargeable, réutilisable et réparable	- Collaboration avec d'autre acteurs économiques (écoles, centres de recherche, associations...)
- Lutte contre les pollutions	- Diminuer les défauts (sécurité, solidité)	- Insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières
- Respect de la biodiversité	- Coûts d'assurance pouvant être négociés suite à la mise en place d'une politique de responsabilité sociétale	
- Utilisation d'énergies renouvelables / Efficacité énergétique	- Logique de cycle de vie et coût global	
- Le développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture	- La rémunération équitable des producteurs	
- Le bien-être animal	- Développement du territoire	
- Privilégier les circuits courts		

## Pour plus de cohésion sociale et de solidarité entre territoire et entre générations

### Services publics, IBTN investit dans ses propres outils et offre de nouveaux services

**Des Services de proximité !** Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien à moins de 30 minutes de son domicile. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** : La Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, La poste, Pôle emploi, La Caisse nationale des allocation familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la Mutualité sociale agricole (MSA)  
En 2022 IBTN inaugurera sa **5<sup>ème</sup> France Services à Bernay**.

Le recrutement d'un **Conseil Numérique** permettra l'accompagnement numérique des usagers.

Mission santé : la prévision budgétaire 2022 prévoit l'élaboration du **Contrat Local de Santé et le recrutement d'un chargé de mission santé**. Cette phase d'étude conduira à un plan d'actions pour lutter de manière coordonnée entre les acteurs contre la désertification médicale et améliorer l'offre de soin sur le territoire.

En 2022, un projet de **refonte du site internet** pour un meilleur accès des usagers aux informations utiles (travaux, aides, services compétents).

### Prendre soin des plus jeunes et de nos aînés, des publics les plus fragiles

Lutter contre l'habitat indigne :

Bernay Terres de Normandie, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et le Département de l'Eure, a décidé de reconduire une Opération

Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Auparavant uniquement sur les territoires de Mesnil-en-Ouche et de Broglie, le dispositif est désormais étendu à l'intégralité du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. 4 thématiques d'actions dans le parc privé sont définies dans cette nouvelle OPAH : **la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements aux handicaps et à la prévention du vieillissement, la lutte contre l'habitat dégradé et indigne et la lutte contre la vacance**. En 2022, IBTN renouvelle également sa participation au **Fond de Solidarité Habitat du Département**.

**A cette initiative, s'ajoute une politique dynamique portée par le CIAS.** Cette année l'IBTN versera une subvention d'équilibre de 2 millions d'euros. Elle permettra de soutenir les domaines d'activités du CIAS : l'autonomie, la petite enfance, l'éducation et l'insertion.

### Continuer à accompagner nos anciens

#### Le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le service est soumis au titre de l'exercice 2022 à la mise en œuvre de la loi de financement de la sécurité sociale (PLSS). Cette disposition aura potentiellement des répercussions sur l'activité du service.

En effet, la tarification du Département est fixée à 22€ à compter du 1er janvier 2022 et l'ensemble des plans d'aides vont être révisés. Aussi, les bénéficiaires de l'APA-PCH vont probablement réexaminer leurs besoins au regard du reste à charge.

La nouvelle tarification APA-PCH s'accompagne de la revalorisation de la tarification « taux plein » au 1er février 2022 à 22 €/h. Cette disposition aura également des répercussions sur l'activité des bénéficiaires en financement personnel.

La mise en œuvre de la télégestion mobile constitue également un coût supplémentaire au titre des dépenses de fonctionnement du service, soit 24 000 € / an soit 240 € / an / agent.

Engagée en 2021 et financée au titre de l'investissement et des dépenses de formation par le Département, la télégestion mobile permettra d'optimiser l'organisation du service. Les intervenantes à domicile seront dotées d'un smartphone et badgeront au domicile des bénéficiaires, l'actualisation des plannings s'effectuera en temps réel et les intervenantes pourront consulter les plannings des bénéficiaires et ainsi assurer l'information sur les modalités de remplacement. Enfin elles pourront compléter les fiches de renseignements des bénéficiaires en partage avec l'équipe des intervenants et gestionnaires. Le déploiement de ce dispositif améliorera les conditions d'activités du personnel du service tant d'intervention qu'administratif et répondra à des problématiques de gestion soulevées par les bénéficiaires (manque d'information lié aux remplacements).

Si le service doit accorder une certaine prudence dans l'élaboration budgétaire au titre de la participation des usagers, des leviers économiques sont proposés :

- L'extension du périmètre d'intervention engagée depuis 2021 permettra d'apporter des recettes complémentaires.
- Les interventions assurées par le personnel du service au sein des bâtiments fera l'objet d'une refacturation à l'IBTN estimée à 18 000 €.
- Les agents mutés au sein des services de l'IBTN au 1er septembre 2021 ont été transférés comptablement au 30 septembre de la même année. La refacturation à l'IBTN constituera une recette de 11 078 €.
- La mise en place d'un forfait « courses » appliquée au 1er janvier 2022 constituera une recette complémentaire évaluée à 5 000 €.
- La titularisation de 10 ETP constituera une économie au titre des cotisations, évaluée à 27 520 €.

### **La résidence autonomie Serge Desson**

Impacté par la crise sanitaire, le service s'attache à renforcer son attractivité et à renforcer les actions en faveur du lien social et du bien vieillir. Ainsi, la structure maintient son taux d'occupation à plus de 90%.

Si le budget de la résidence autonomie ne fait pas appel à une subvention d'équilibre du budget principal du C.I.A.S il convient de mettre en avant certains point d'évolution budgétaire au titre de l'exercice 2022 :

- Engagée depuis 2020 la révision des emprunts liés à la construction du bâtiment principal de l'établissement et constituant une part de la redevance versée à Mon Logement27 est effective au 1er janvier 2022. Cette opération permettra la réalisation d'une baisse du montant de la redevance de 55 000 €.
- La Haute Autorité de Santé ayant acté les critères d'attribution des autorisations aux organismes habilités à réaliser les évaluations externes, la résidence pourra réaliser cette évaluation au cours de l'année 2022. Cette évaluation permet de vérifier si l'établissement répond aux obligations de la loi ASV en terme de services, de documents administratifs ou de prise en charge. Cette étude est évaluée à 6 000 €

### **Bulle d'Air**

Le service Bulle d'Air est un service de répit à domicile destiné aux aidants, pour leur permettre de « souffler un peu », tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile. Cela concerne, les aidants familiaux et leur proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap et ressentant le besoin d'un soutien. Le service est soutenu pendant 3 ans par la MSA et déploie d'autres partenariats tel que l'Alliance pro qui soutient le service avec une aide au démarrage de 30 000 €.

En 2022, le service poursuivra les démarches partenariales et la mise en place des premiers dossiers d'accompagnement.

Le budget du service s'équilibre sans faire appel à un soutien du budget principal.

## Une offre de service de qualité et de proximité en matière de petite enfance

### Les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les établissements d'accueil du jeune enfant doivent répondre aux obligations de l'ordonnance prise en vertu de l'article 99 de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique).

Cette réforme était applicable dès septembre 2021 cependant les EAJE ont jusqu'au 1er septembre 2022 pour se mettre en conformité.

Si la réforme définit les catégories d'établissements suivant leur capacité d'accueil ou encore les modalités de création ou de transformation des établissements, elle modifie l'organisation et le fonctionnement des structures.

Ainsi dans le cadre de l'organisation des structures, la réforme définit :

- La communication aux instances de référence : CAF – Président du comité départemental des services aux familles, médecin responsable de la PMI et Président du Conseil départemental
- Les éléments constitutifs du Projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du projet éducatif
- La fonction de direction et du personnel

Ce dernier point aura un impact budgétaire au titre de l'exercice 2022. Ainsi, les gestionnaires d'EAJE doivent proposer des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour « les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants ». Chaque professionnel bénéficie d'au moins 6 heures annuelles dont 2 heures par quadrimestre.

De plus, les gestionnaires devront également disposer d'un Référent Santé et Accueil inclusif. Ce professionnel (médecin ayant une qualification ou une expérience en santé du jeune enfant, infirmier ayant la spécialité santé enfant, puéricultrice) sera chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant, d'inclusion d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques au travers de vacations.

Ces dispositions seront déployées à compter du 1er septembre 2022 et sont estimées à 1 500 € pour 3 mois. :

- Micro crèche : 10 heures annuelles, dont 2 par trimestre
- Petite crèche (Multi-accueil) : 20 heures annuelles, dont 4 par trimestre

### Les Relais Petite Enfance (RPE)

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des Relais Assistants Maternels

(RAM), qui deviennent des Relais Petite Enfance (RPE). Ils sont reconnus comme « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Aussi, leurs missions sont enrichies et renforcées.

Dans le cadre des nouvelles missions renforcées, les RPE s'engagent dans une (ou plusieurs) des missions renforcées et s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle.

Les missions renforcées sont :

1. Le guichet unique
2. Les analyses de pratiques auprès des assistants maternels
3. La promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, la commission action sociale et citoyenneté réunie le 21 février 2022 a proposé de retenir la mission « guichet unique » qui accompagne les familles et facilite la mise en relation de l'offre d'accueil et qui n'aura pas d'incidence financière sur les dépenses de fonctionnement du service.

### **Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P)**

Impactés par la crise sanitaire, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents doivent reprendre une réelle dynamique d'attractivité. L'information et l'animation seront redéployées en 2022.

Aussi, dans le cadre de la parentalité, le service pourra s'appuyer sur le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui a pour objet de structurer l'ensemble des actions liées à la parentalité.

Ce réseau organise et facilite la diffusion de l'information, apporte un financement aux actions mises en œuvre pour favoriser ou soutenir le lien parent/enfant, recense les besoins tant des parents que des porteurs de projets pour une meilleure prise en compte.

Le C.I.A.S s'inscrit au sein de cette démarche en tant que porteur de projets ; à ce titre le comité des financeurs (CAF et MSA) soutiendra les projets au titre de subventions de fonctionnement pour mettre en œuvre les actions suivantes : café des parents, soirées thématiques, temps parents-enfants, et temps forts rassemblant familles et acteurs éducatifs.

### **Des jeunes plus citoyens et plus autonomes**

Impacté par l'inflation le service devra poursuivre l'optimisation des coûts déjà engagée depuis deux ans. Par ailleurs, l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre de l'étude de faisabilité sur l'harmonisation de la compétence enfance jeunesse dont l'étude est portée et financée par l'IBTN

### **Pôles ados et accueils de loisirs**

Les pôles ados et les accueils de loisirs observent une reprise d'activité post crise sanitaire aussi les services poursuivront les actions mutualisées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

## Continuer d'agir pour l'insertion

### Insertion

L'exercice 2022 devra prendre en compte l'extension du périmètre du chantier d'insertion avec un nouveau site d'appui à Bernay. Cette évolution nécessite la prise en compte des points suivants :

- Le recrutement de deux assistants techniques à compter du 1er avril : 20 000 €
- L'acquisition d'un véhicule : 15 000 €
- La réalisation de travaux dans les nouveaux locaux
- L'augmentation du volume de salariés (passage de 12 ETP à 24 ETP) et l'augmentation des remboursements sur rémunération correspondante.

Le recrutement de deux assistants techniques permettra de disposer de 2 agents par site pour ainsi scinder les salariés par équipe de 6. Les ateliers chantier d'insertion ont l'obligation de disposer d'un agent permanent en encadrement des équipes. De plus, cela permettra à un encadrant de s'occuper de l'ensemble des tâches administratives techniques (devis, démarchage, planification...) et ainsi de bénéficier de recettes plus conséquentes.

Le service procèdera à l'actualisation de sa grille de prestations et des tarifs afférents, en effet, l'inflation observée depuis fin 2021 notamment au niveau du coût des carburants, nécessite un réajustement des tarifs appliqués.

### Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif d'État porté par le C.I.A.S depuis le 1er janvier 2022. Il agit exclusivement sur le quartier du Bourg-le-Comte de Bernay dans le cadre de la Politique de la Ville. C'est un **dispositif gratuit** qui concerne **les enfants âgés de 2 à 16 ans** scolarisés ou habitant ce quartier et présentant des signes de fragilité (scolaire, culturelle, sociale, éducative ou de santé).

Le PRE a pour but de soutenir l'enfant dans son épanouissement global.

**L'enfant est au cœur du dispositif.** Un parcours individualisé lui est proposé et conçu dans son intérêt et en faveur de sa réussite. Les propositions peuvent concerner aussi bien le soutien scolaire, le sport, la relation parent-enfant que la pratique d'une activité culturelle. Un engagement de la famille est donc primordial.

- Dans le cadre du transfert de la compétence de la ville de Bernay au C.I.A.S il n'y aura pas d'impact budgétaire.

## Pôle Initiatives Jeunes

Suite à la crise sanitaire le service doit s'attacher à maintenir une dynamique de proximité avec les jeunes. A cet effet, l'équipe assure le redéploiement des actions en faveur de ce public telles que le Bafa citoyen ou le dating Baby-sitting.

Les bourses aux permis de conduire constituent une action forte en faveur de la jeunesse mais l'actualisation et la prise en charge des dossiers en cours ne permettent pas l'ouverture de nouvelles sessions en 2022.

- Il est proposé au titre de l'année 2022 de prendre en charge 27 dossiers sur les 38 dossiers en cours soit un budget de 24 408 €.
- La réalisation partielle de l'opération Mobil Infos Jeunes implique la nécessité d'inscrire au budget prévisionnel 2022 le remboursement d'une partie de la subvention à la Région perçue en intégralité en 2021, soit 28 640 € sur une subvention de 37 640 €.

## Encourager le développement de la vie sociale

L'espace de Vie Sociale de la Trinité de Réville est engagé dans une démarche de préfiguration de Centre Social.

Pour répondre à la démarche de préfiguration de Centre Social, l'exercice 2022 devra prendre en compte le recrutement d'un responsable de l'animation de la vie sociale.

Préalablement au recrutement, le service a impulsé la dynamique vers une préfiguration de Centre social :

- Questionnaires auprès des habitants.
- Réunion le 31 janvier avec les maires du bassin de vie de Broglie et le collectif d'habitants.
- Mise en place d'activités en faveur des habitants et renforcement de la communication de proximité (ateliers, soirées thématiques, newsletter...).

Enfin, une reprise des activités, des ateliers et des temps d'échanges avec les usagers seront programmés au sein de la structure. La fête normande, temps fort de la structure et animation participative aura lieu et donnera lieu à une ouverture de crédits de 10 000 €.

### III. Un atterrissage 2021 qui permet d'envisager sereinement le budget 2022

En ce début d'année 2022, nous pouvons établir l'état des comptes de L'IBTN au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « l'atterrissage » du budget 2021, qui préfigure à quelques ajustements près le compte administratif à venir.

#### 1. Une année marquée par la sortie de la crise sanitaire

Grâce à une croissance plus forte qu'attendue de nos recettes fiscales, et à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous pouvons envisager sereinement la préparation du budget 2022.

Après une année 2020 qui a vu des services et actions ralenties, suspendus voire stoppées en raison de la pandémie de la COVID (travaux de voirie, tourisme, animations, nettoyage des locaux ...), l'année 2021 est marqué par une sortie partielle de crise.

BUDGETS REALISES BP IBTN				
	BUDGET PRINCIPAL IBTN REALISE			
	2018	2019	2020	C AA 2021

013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	110 229 €	114 686 €	66 929 €	83 057 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (ou compte 017 M22)	1 460 917 €	1 315 383 €	992 880 €	1 117 606 €
73 - IMPOTS ET TAXES	25 677 454 €	26 300 179 €	26 854 219 €	26 334 599 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 097 499 €	5 451 709 €	4 159 926 €	5 155 466 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	118 913 €	141 525 €	235 481 €	179 468 €
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)	239 €			
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS ( <i>hors 775</i> )	34 394 €	85 335 €	138 978 €	327 155 €
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTTS ET PROVISIONS				70 568 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 499 645 €</b>	<b>33 408 817 €</b>	<b>32 448 413 €</b>	<b>33 267 918 €</b>

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 013 531 €	7 520 982 €	5 606 385 €	6 014 198 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 361 742 €	7 012 741 €	7 261 561 €	7 252 141 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 606 105 €	10 541 285 €	10 236 355 €	10 333 556 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	5 858 487 €	6 210 117 €	6 669 632 €	6 665 507 €
66 - CHARGES FINANCIERES	244 673 €	232 049 €	224 009 €	231 571 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 865 €	84 109 €	43 557 €	73 158 €
68 - DOTATIONS, AMORTISSEMENTTS, DEPRECIACTION ET PROVISIONS		200 000 €	0 €	

<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 134 403 €</b>	<b>31 801 282 €</b>	<b>30 041 500 €</b>	<b>30 570 132 €</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (=013+70+73+74+75)-(011+012+014+65))</b>	<b>2 625 148 €</b>	<b>2 038 359 €</b>	<b>2 535 501 €</b>	<b>2 604 793 €</b>
<b>EPARGNE BRUTE (=recettes réelles-dépenses réelles)</b>	<b>2 365 242 €</b>	<b>1 607 536 €</b>	<b>2 406 913 €</b>	<b>2 697 786 €</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte &lt;8%) (=épargne brute/recettes réelles)</b>	<b>7,06%</b>	<b>4,81%</b>	<b>7,42%</b>	<b>8,11%</b>
<b>REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE</b>	<b>948 405 €</b>	<b>1 052 677 €</b>	<b>1 108 800 €</b>	<b>1 226 118 €</b>
<b>EPARGNE NETTE (seuil d'alerte &lt; 0€) (=épargne brute-rbt dette)</b>	<b>1 416 837 €</b>	<b>554 859 €</b>	<b>1 298 112 €</b>	<b>1 471 668 €</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>9 288 384 €</b>	<b>10 920 707 €</b>	<b>16 031 568 €</b>	<b>16 315 667 €</b>
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte &gt;12 ans)</b>	<b>3,9 ans</b>	<b>6,8 ans</b>	<b>6,7 ans</b>	<b>6,0 ans</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>	<b>27,73%</b>	<b>32,69%</b>	<b>49,41%</b>	<b>49,04%</b>

## 2. Une hausse modérée des dépenses de fonctionnement : + 1,7%.

Le Compte administratif anticipé 2021 (CAA 2021) présente une légère hausse des dépenses de fonctionnement par rapport au Compte administratif 2021, soit + 528 632€.

L'augmentation se fait principalement sur le chapitre 011, charges à caractère général : + 407 813 € et s'explique principalement par :

- La reprise des activités Post Covid (Nettoyage des locaux + 30K€)
- La prise de la compétence mobilité sur les 6 derniers mois de l'année (+90K€)
- La hausse déjà sensible des carburants (+50K€) et des fournitures de voirie (+80K€),
- Contrats de prestations de services (Déchets Ménagers + 180 K€ COVED),
- L'augmentation des frais de missions (+30K€) et des affranchissements.

A noter la baisse du poste de dépense électricité (télétravail, hiver plus doux) ainsi que celle de des postes « entretien et réparation » (-80K€) et « maintenance » sur la flotte (-40K€) et les bâtiments reportés du fait de la COVID.

Les charges de personnels (chapitre 012) sont stables.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) sont stables.

La hausse liée à l'augmentation de la contribution au SDOMODE (+ 370K€ Déchets ménagers) et à la première admission en non-valeur des impayés non recouvrable (+70K€) est compensée par la baisse des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes (-355K€) :

- CIAS : 1 933 500€ au CCA 2021 contre 2M238 au Budget 2021
- Office de tourisme : 350 000 € contre 410 000 € au budget 2021
- Régie transport : 80 000 € contre 69 979 € au budget 2021

## 3. Une progression des recettes de fonctionnement de 2,5%

Le Compte administratif anticipé 2021 (CAA 2021) présente une hausse (+820K€) des recettes principalement due à :

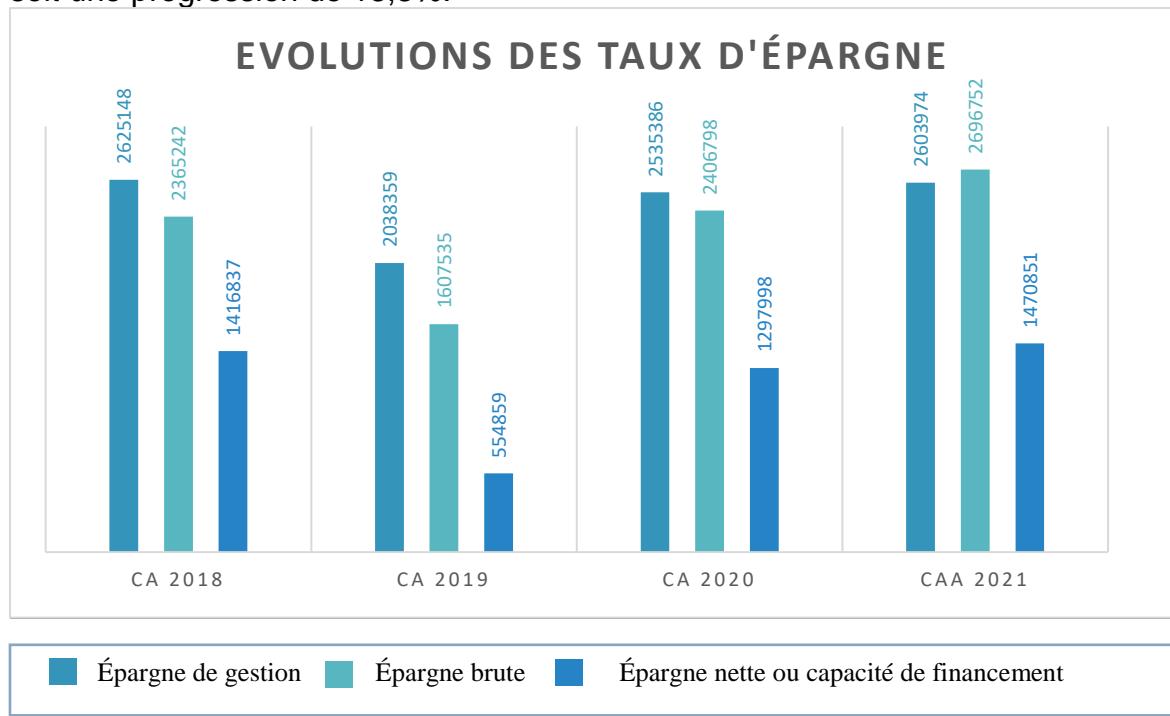
- La progression du Produit des services (Chapitre 70) (+ 124K€) ; activités piscine, remboursement des services.
- Les recettes de la fiscalité sont en légère baisse (-520K€) du fait de la baisse de la baisse de la CVAE (-188K€) et de la TOEM (-86K€), de la baisse des impôts directs locaux (Allègement de 30% sur la TH des 20% de foyers restant redevables de la taxe d'habitation). Et ce malgré la progression de l'IFER (+145K) et de la TASCOM (+25K€)
- Cette baisse est compensée par les dotations supplémentaires de l'État (+510K chapitre 74). Les subventions de la Région (+170K€) et du Département (+50K€) sont en augmentation par rapport au réalisé de 2020.
- La progression du chapitre 77 « Produits exceptionnels » correspond à la vente de la Maison de trésorerie de Beaumont-le-Roger (+190K€)

#### 4. Une évolution positive des taux d'épargne et un résultat de clôture exceptionnel

Grâce à une hausse (+1,7%) plus modérée des dépenses que des recettes (+2,5%) de, l'atterrissement fait apparaître un taux d'épargne en progression de 13,3% par rapport au Compte administratif 2020.

##### Une évolution positive du taux d'épargne

Le montant de l'épargne nette au 31/12/2021 s'élève à 1 471 688 contre 1 298 112 € soit une progression de 13,3%.



*Note : l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 sur 2021 de 2 356 804 € n'est pas pris en compte dans le calcul de l'épargne ainsi que l'excédent capitalisé 2021 de 1 862 376 €.*

### Un résultat de clôture très satisfaisant

L'exercice 2021 permet de dégager un excédent global de 2 550 634 €.

### RESULTATS du CA 2021

Compétences	Fonctionnement			Investissement			TOTAL GENERAL
	Dépenses	Recettes	Déficit/Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit/Excédent	
<b>Total de l'année</b>	31 719 150,61	33 581 526,79	<b>1 862 376,18</b>	6 132 870,99	4 831 543,38	<b>-1 301 327,61</b>	<b>561 048,57</b>
<b>Excédent/déficit antérieur</b>			<b>2 356 804,96</b>			<b>-367 219,27</b>	1 989 585,69
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>4 219 181,14</b>			<b>-1 668 546,88</b>	<b>2 550 634,26</b>
<b>Report de Crédits</b>				-183 8449,21	1 678 812,40	-159 636,81	
						<b>-1 881 017,73</b>	
<b>Résultat cumulé</b>							<b>2 390 997,45</b>

## IV. Les orientations budgétaires 2022, une capacité d'autofinancement reconstituée.

### 1. La Prévision budgétaire de fonctionnement 2022

	BUDGETS PREVUS ET VOTES BP IBTN					
	BUDGET PRINCIPAL IBTN PREVU	BUDGET PRINCIPAL IBTN PREVU	BUDGET PRINCIPAL IBTN PREVU	BUDGET PRINCIPAL IBTN PREVU	BUDGET PRINCIPAL IBTN PREVU	BUDGET PRINCIPAL IBTN REALISE
	2018	2019	2020	2021	2022	C AA 2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	195 000 €	125 000 €	80 500 €	70 000 €	80 000 €	83 057 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (ou compte 017 M22)	1 395 393 €	1 529 734 €	1 116 798 €	1 102 414 €	1 137 609 €	1 117 606 €
73 - IMPOTS ET TAXES	25 554 501 €	25 978 098 €	26 553 784 €	25 779 204 €	26 390 896 €	26 334 599 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 027 443 €	6 263 539 €	4 356 691 €	5 564 199 €	5 696 984 €	5 155 466 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	221 700 €	218 840 €	177 831 €	203 500 €	224 492 €	179 468 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	0 €					
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors775)	86 505 €	147 800 €	144 617 €	34 723 €	319 756 €	327 155 €
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			100 000 €	100 000 €	100 000 €	70 568 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 480 542 €</b>	<b>34 263 011 €</b>	<b>32 530 221 €</b>	<b>32 854 040 €</b>	<b>33 949 737 €</b>	<b>33 267 918 €</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 977 564 €	8 612 121 €	6 715 388 €	6 691 336 €	6 928 633 €	6 014 198 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 750 000 €	7 018 454 €	7 482 099 €	7 346 618 €	7 734 210 €	7 252 141 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 786 514 €	10 558 103 €	10 236 357 €	10 333 901 €	10 308 820 €	10 333 556 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 087 425 €	6 462 278 €	7 591 262 €	7 102 247 €	6 552 029 €	6 665 507 €
66 - CHARGES FINANCIERES	249 641 €	239 913 €	267 157 €	246 780 €	225 863 €	231 571 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 802 €	962 638 €	340 734 €	287 729 €	473 300 €	73 158 €
68 - DOTATIONS, AMORTISSEMENTS, DEPRECIACTION ET PROVISIONS		200 000 €	50 000 €		50 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 903 945 €</b>	<b>34 053 507 €</b>	<b>32 682 997 €</b>	<b>32 008 611 €</b>	<b>32 228 565 €</b>	<b>30 570 132 €</b>
EPARGNE DE GESTION (= (013+70+73+74+75)-(011+012+014+65))	792 534 €	1 464 255 €	260 498 €	1 245 215 €	2 006 289 €	2 604 793 €
EPARGNE BRUTE (=recettes réelles-dépenses réelles)	576 597 €	209 504 €	-152 776 €	845 429 €	1 721 172 €	2 697 786 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	1,72%	0,61%	-0,47%	2,57%	5,07%	8,11%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	948 476 €	1 052 688 €	1 137 134 €	1 249 000 €	1 346 106 €	1 226 118 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte <0€) (=épargne brute-rbt dette)	-371 879 €	-843 184 €	-1 289 910 €	-403 571 €	375 066 €	1 471 668 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 288 384 €	10 920 707 €	16 031 568 €	16 315 667 €	16 369 577 €	16 315 667 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	16,1 ans	52,1 ans	-104,9 ans	19,3 ans	9,2 ans	6,0 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	27,74%	31,87%	49,28%	49,66%	48,22%	49,04%

## Recettes de fonctionnement, une reprise économique qui influence favorablement nos ressources.

Après une année 2020 qui a vu des services et actions ralenties, suspendus voire stoppées en raison de la pandémie de la COVID (travaux de voirie, tourisme, animations, nettoyage des locaux...) et une reprise partielle de l'activité en 2021, la prévision budgétaire 2022 prévoit une reprise complète des activités :

- **Le produit des recettes des services est en légère progression par rapport au l'atterrissement 2021 (1 137 609 €.).**

Il prend en compte une reprise de l'activité post COVID. Il correspond à la participation des familles aux diverses activités proposées par l'Intercom, École du musique, apprentissage de la natation et les remboursements de frais par les budgets annexes (*services communs, participation frais bâtiments, informatique...*),

- **La Fiscalité**

Le produit des impôts représente 26 403 968 euros (+612K€ vs. Budget 2021). (Chapitre 73) mais en baisse par rapport au réalisé de l'exercice 2021.

**Le budget 2022 est établi sans augmentation de la fiscalité directe sur les entreprises et sur les ménages.**

Il tient compte de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) (allègement de 65 % du montant de la TH pour les 20% des ménages encore assujettis à cette taxe) pour rappel, cette perte de TH est compensée par le versement de la fraction de TVA.

La principale perte de recettes fiscales se concentre sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) le montant estimé au budget est de 2 447 893 € soit une baisse de 9.8 % par rapport à 2021.

Le produit de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) est estimé à 635 576 € et le produit de l'IFER à 364 890 €.

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'élève à 5 760 626 €. Le lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de converger vers un taux unique est atteint cette année, le taux cible est de 12 %.

Le produit de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) reste fixé à 465 000€.

Le produit du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est estimé à 875 198 €. La proposition de répartition identique à 2021 sera de nouveau proposée en 2022 (répartition au 2/3) afin de permettre une redistribution sous forme de Fonds de concours.

## FPIC

Tableau d'information pour FPIC_EPCI	2020	2021	2022	2023
<b>FPIC solde territoire</b>	<b>1 594 911</b>	<b>1 634 717</b>	<b>1 610 650</b>	<b>1 608 916</b>
variation annuelle		2,50%	- 1,47%	- 0,11%
Prélèvement	0	0	0	0
Revertement	1594 911	1634 717	1610 650	1608 916
<b>FPIC solde EPCI</b>	<b>657 009</b>	<b>684 031</b>	<b>673 960</b>	<b>673 234</b>
Variation annuelle		4,11%	- 1,47%	- 0,11%
Prélèvement EPCI	0	0	0	0
Revertement EPCI	657 009	684 031	673 960	673 234
Répartition dérogatoire au 2/3		889 234	<b>876 162</b>	<b>875 198</b>

- Les dotations, subventions et participations :**

Les dotations de l'État, régions, département sont estimées à 5 696 984 € soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent ;

Les principales recettes du chapitre 74 sont les subventions versées au titre des actions menées par l'IBTN (FAN, CTG, Natura 2000, CTEC, PAT ...).

Les Dotations d'Intercommunalité et de compensation sont également sur ce chapitre pour 2 966 576 € (3 009 207 € en 2021 soit une baisse de 1.56%).

## DOTATIONS

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2020	2021	2022	2023
<b>DGF EPCI</b>	<b>3 057 454</b>	<b>3 009 207</b>	<b>2 966 576</b>	<b>2 928 778</b>
Dotation d'intercommunalité	1241 535	1229 051	1225 057	1225 057
dotation de compensation	1815 919	1780 156	1741 519	1703 721
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>1 241 535</b>	<b>1 229 051</b>	<b>1 225 057</b>	<b>1 225 057</b>
dont complément			0	0
dont dotation de base			368 920	368 920
dont dotation de péréquation			856 137	856 137

- Produits de gestion courante (Chapitre 75) - correspond principalement aux loyer (Centre d'affaires, location de bassin piscine, gendarmerie de Broglie, Veolia, Les Petites louches) pour 224 492 €.
- Produits exceptionnels (Chapitre 77) - est provisionné de 319 756 € pour des remboursements de sinistres par l'assurance, sont comptabilisés dans ce chapitre les subventions à percevoir au titre des actions GEMAPI ainsi que le revertement des indus mobilité de Bernay.
- Dotations aux amortissements, dépréciation, provisions (Chapitre 78) – pour 100 000 € est une reprise sur provisions pour les admissions en non-valeur (A

**Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permise par une rationalisation à tous les étages**

La prévision budgétaire 2022 prévoit une stabilité des dépenses de fonctionnement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

### **Une augmentation maîtrisée des charges à caractère général (Chapitre 11)**

Ces charges s'élèvent au total à 6 928 633 € soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2021, en raison du :

- transfert de la compétence mobilité à IBTN,
- des premières actions à mener pour la mise en place de la tarification incitative,
- des frais liés à des cabinets d'experts pour des missions (le pacte financier et fiscal, budgets de zones, étude enfance jeunesse)
- une reprise des activités
- mais aussi aux augmentations prévisibles (carburant, matériaux...).

Les charges à caractère général – chapitre 011 – comprennent les charges afférentes à l'énergie et au carburant (2 postes en augmentation en 2022), les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, et intègrent notamment (compte 611) les contrats de collecte des Déchets ménagers 2 097 700 €. Ce compte est en augmentation en raison de l'arrêt de la régie de Brionne et au fait que des sommes préalablement payées au 012 ou au 65 s'imputent désormais sur cet article, (compte 615231) l'entretien de la voirie enduits superficiels 870 000 €, les dépenses d'études 211 025 € (compte 617), le Programme Local de l'Habitat, l'extension OPAH.

### **Une stabilité des dépenses de personnel (chapitre 12)**

En 2022, les charges de personnel s'élèveront à 7 734 210 €.

#### Les recrutements

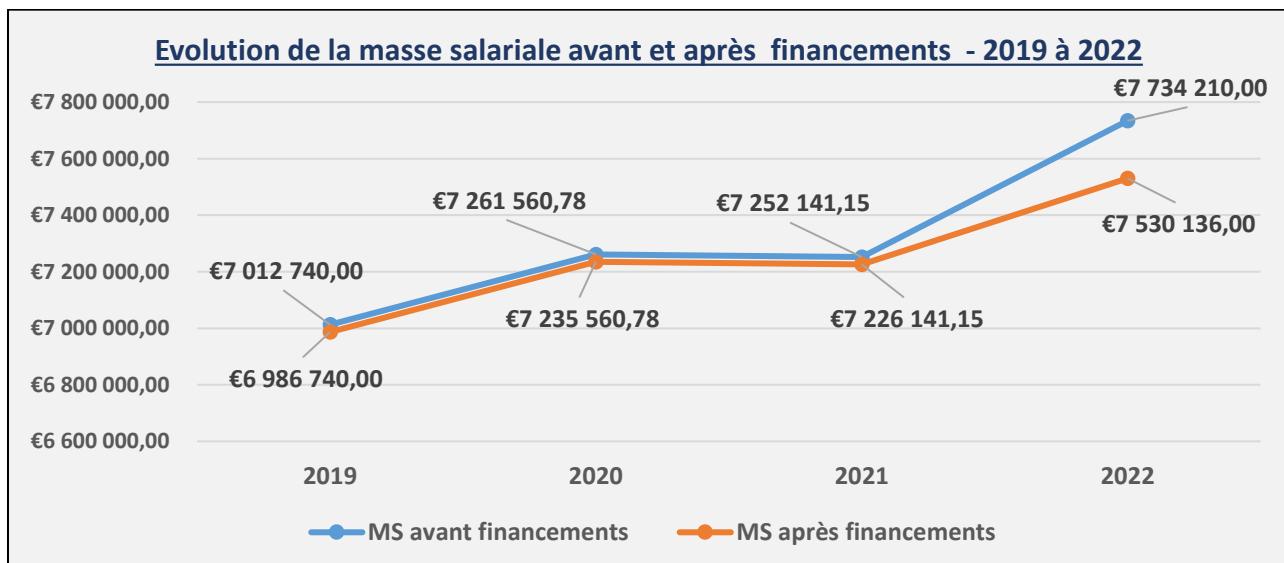
Libellé du poste
Chargé(e ) de mission BAC - ruissellement
Manager de commerce
Chef(fe) de projet systèmes d'information
Assistant(e ) du président
Chef(fe) du service patrimoine et efficience énergétique
Apprenti(e ) ressources humaines
Animateur observatoire local du tourisme
Agent en charge du projet "petites villes de demain" (x2) - Mutualisé à 50% avec Ville de Bernay
Les ambassadeurs du tri

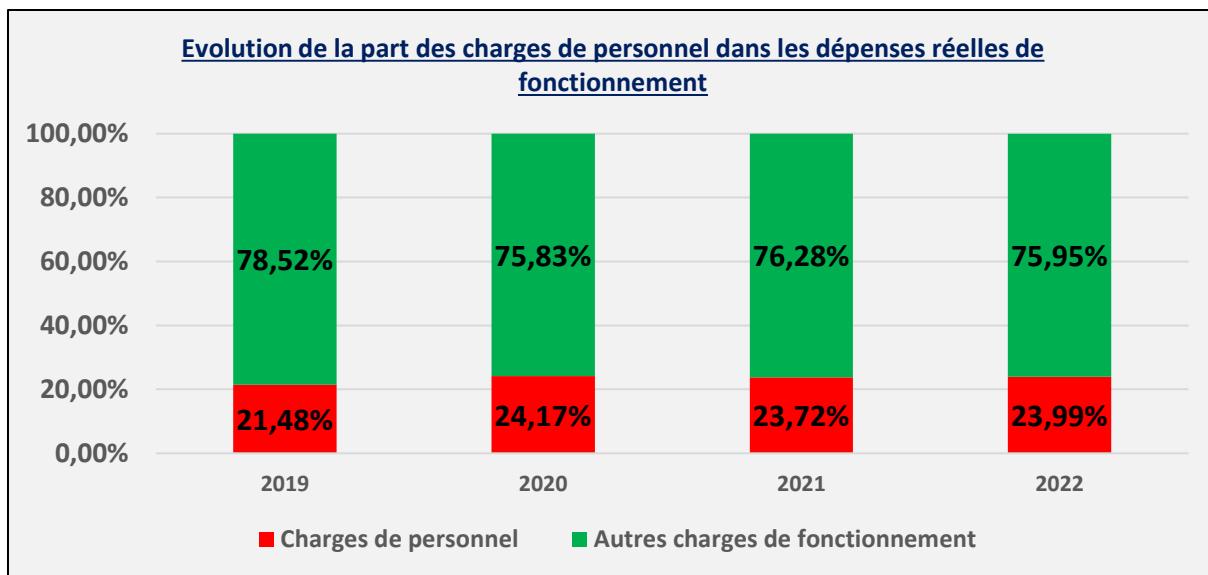
#### Les postes financés en 2022

Libellé	Montant 2022
Petites villes de demain : 75% dans la limite de 50K€ pendant 2 ans	17 498 €
Manager de commerce : Forfait de 20 000€ par an dans la limite de 80% du coût du poste pendant 2 ans	20 000 €

Chargé( e)de mission CRTE : 80% du coût pendant 2 ans dans la limite de 30K€ par an	22 800 €
Conseiller numérique : Forfait de 25K€ par an pendant 2 ans	25 000 €
Chef(fe) de service Paysages et biodiversité : 10% du poste pendant 3 ans	5 717 €
Chef(fe) de service Déchets ménagers et économie circulaire : Financé à 50% (territoire durable 2030)	22 777 €
Maisons France services : 30K€ pendant 2 ans à compter de 2021 dont 26K€ pour les salaires	26 000 €
Mission santé : 25% du salaire chargé pendant 2 ans	9 762 €
Chargée de communication 9 920€ max par an	9 920 €
Chargé de mission CTG : 24K€ maximum sur 1 an	non validé
Chargée de mission mécénat et patrimoine : 20 000€	20 000 €
Alternant : Plantons des haies	6 000 €
Alternant : Ruissellement	
Alternant : Economie	6 000 €
Chargé(e ) de mission BAC Ruissellement	12 600 €
Chargé(e )" Villes et Pays d'art et d'histoire" mutualisation Bernay : Subventionné à 50%	non validé
<b>Total des financements :</b>	<b>204 074 €</b>

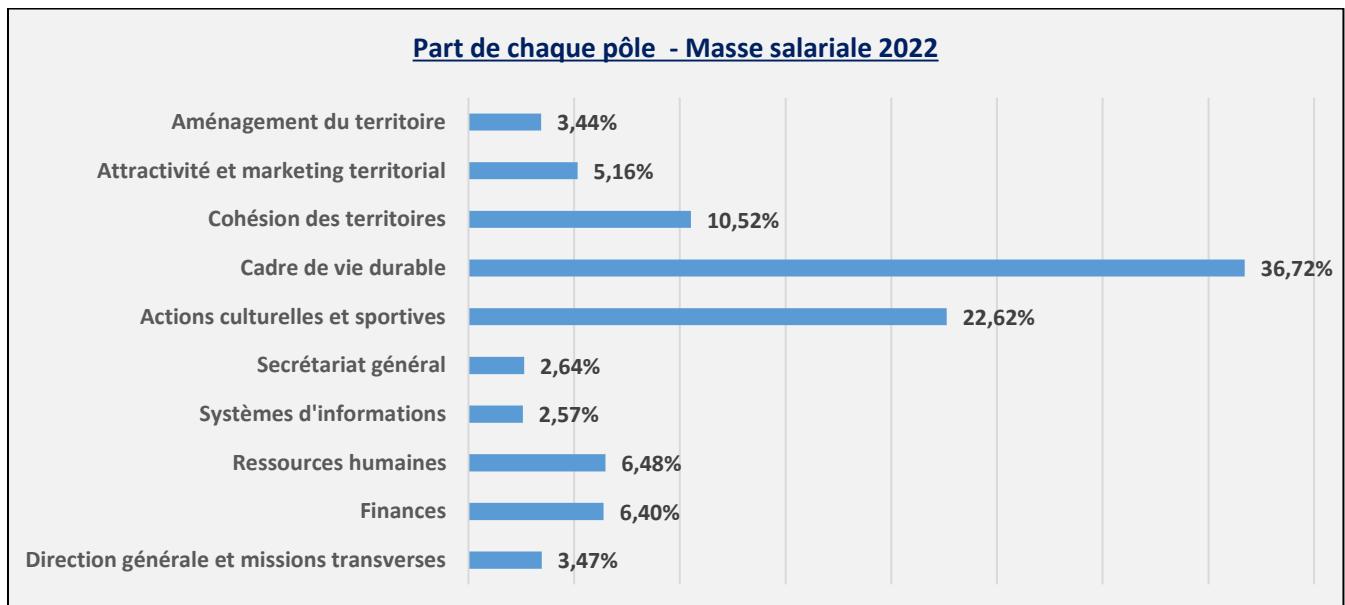
#### Evolution de la masse salariale (2019-2022)





- Si la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement a connu une augmentation significative entre 2019 et 2020, celle-ci n'a cessé de diminuer depuis 2020 (-0,18% entre 2020 et 2022).

Focus sur la masse salariale des pôles de l'IBTN



**Une stabilité des dépenses « atténuations de produits », estimée à 10 308 820 €.**  
 (Chapitre 74) : le reversement de produits à l'Etat (FNGIR) maintenu à 530 063 €, le montant des Attributions de compensation aux communes 9 573 781 €. Il est estimé à 10 308 820 €.

**Une baisse des « autres charges de gestion courante » (chapitre 65) estimées à 6 572 029 €**, du fait notamment de la baisse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (2M€ pour le CIAS contre 2M38 au budget 2021, 335K€ pour l'Office

du tourisme contre 410K€ au budget 2021). La subvention d'équilibre pour la Régie des transports est maintenue à 136 000 €.

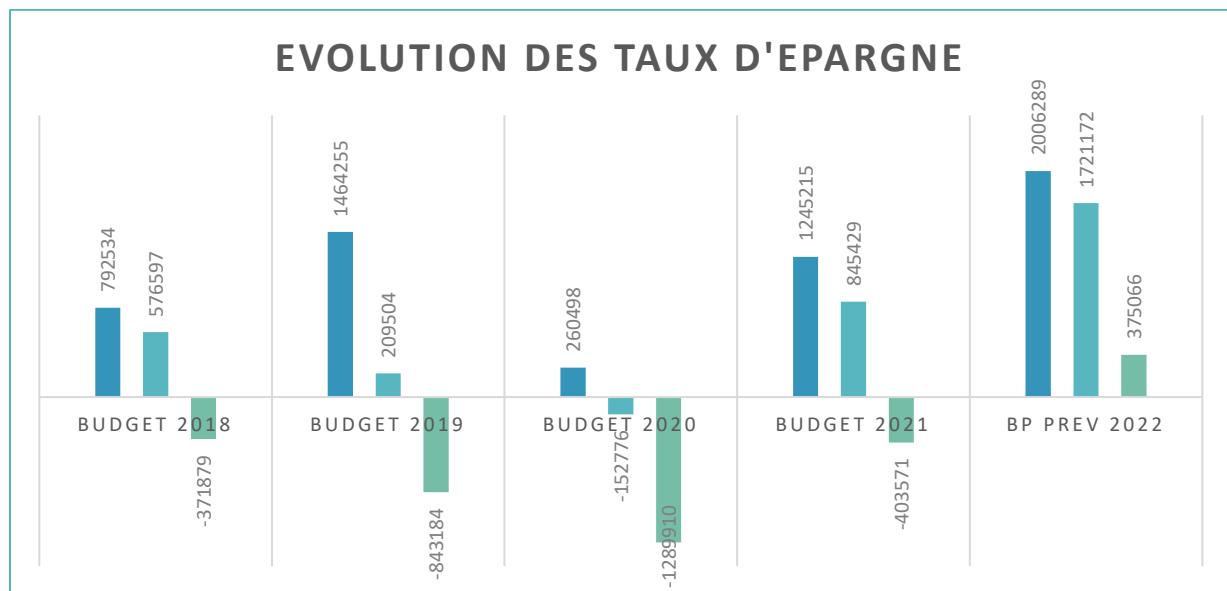
Le chapitre 65 comprend également le versement des indemnités aux élus, les contributions au SDOMODE (les Déchets ménagers) pour 3 138 800 €, le versement du Contingent d'Aide Sociale, les différentes subventions allouées aux Associations (211 700 €), les admissions en non-valeur pour 100 000 €.

**Une légère baisse des « charges financières » (chapitre 66)** - Ce chapitre concerne les intérêts d'emprunts et de ligne de Trésorerie pour 225 863 €

**Une hausse des « charges exceptionnelles » (chapitre 67)** retrace les subventions attribuées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH et pour les destructions de nids de frelons asiatiques (86 900 €), des annulations de titres sur exercices antérieurs, une provision pour le remboursement des indus à la Ville de Bernay et le remboursement des établissements publics partenaires de la zone Maison Rouge pour 185 000 € suite aux protocoles transactionnels (prévu en 2 fois, soit une somme identique à prévoir en 2023).

**Le Chapitre 68** prévoit une provision de 50 000 € pour les admissions en non-valeur.

## 2. Évolution du taux d'épargne, 2022 restauration d'une capacité d'autofinancement



L'épargne brute résultat de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette devrait avoisiner 1M7 €.

L'épargne nette, obtenue en déduisant le remboursement du capital de la dette de l'épargne brute, selon la prévision budgétaire 2022 est estimée à 375 066€, ce qui constitue autant d'autofinancement pour nos investissements.

La prospective budgétaire 2022 nous permet de projeter pour la 1ère fois depuis quatre ans une épargne nette positive.

### 3. Un effort exceptionnel d'investissement

Les hypothèses retenues en termes d'investissement sont les suivantes :

#### Investissements reportés 2021 (RAR) : 1M838 €

208 K€ Gemapi  
457 K€ Économie (Malouve, Mayo)  
39 K€ Informatique  
46 K€ Bâtiments  
60 K€ Espaces verts  
230 K€ Voirie ...

#### Nouveaux crédits d'investissements 2022 : 5M3 €

Les nouveaux crédits d'investissement sont classés en trois catégories

##### 1M6 pour l'entretien du patrimoine et fonctionnement des services, dont :

- 450K€ Atelier (2 épareuses, 1 tracteur pour la voirie, 1 tracteur, 1 camion benne et 1 broyeur pour les espaces verts...)
- 60 K€ Déchets Ménagers (renouvellement des colonnes enterrées à Bernay)
- 42K€ Informatique (Nouveau logiciel finances)
- 81K€ Bâtiments (divers travaux : va de la réfection des vestiaires à Brionne à la pose d'une alarme lumineuse à La Maison de l'enfance de BLR)
- 1M€ Voirie

##### 1M22 pour Investissements en cours (démarches engagées ou coûts partis) dont :

- 770K€ Gemapi financés à 80% (Sage 100K, Etudes multi-thématiques de Bernay 348K€, Travaux du PPRE de Charentonne 255K, etc...) Engagements CTEC, PCAET, PPRE etc.
- 57K€ Atelier, pose automate de gestion sur tous les sites avec badges accès
- 60K€ Informatique (solde Nouveau logiciel finances et Téléphonie déportés en vue de 360°)
- 65K€ Bâtiments (pour réhabilitation du **gymnase de ME0**)
- 240K€ Voirie (dessertes collèges)

##### 2M4 pour Nouveaux projets / autres investissements :

- 170K€ pour le **cinéma**
- 770K€ pour le **centre aquatique**
- 300K€ pour la rénovation du **nouveau centre d'affaires**
- 10K€ pour la réalisation de films promotionnels
- 400K€ pour la mise en place de la **Tarification incitative** (1ers équipements : 25K Bac de tri, 210K bacs OM soir la moitié du parc, 60K pour les puces, 90K pour les 45 PAV et 15K pour 5 bacs de tri dans les écoles)
- 200K€ **Fonds de concours**
- 60K€ (étude pour la réhabilitation de l'air d'accueil des gens du voyage)

- 84K€ (dont 50K pour équipement salle de conférence 360°)
- 90K€ Bâtiment (dont 76K **Légumerie conserverie**)
- 60 K€ Etude **CRIL 2**
- 116 K€ **Mobilité** financé à 50% (Plan de mobilité simplifié 36 K) + Schéma directeur cyclable + Abris vélo 40K)
- 150K€ Voirie pour la création d'une gare provisoire au parc des expositions
- 400K€ achat parcelle du Centre nautique à la ZAC des Granges.

#### 4. Évolution taux endettement : un encours de dette optimisé, un objectif de maîtrise de la dette

La stratégie budgétaire et financière de IBTN repose sur 3 piliers : ne pas augmenter les impôts, Investir pour l'avenir du territoire de l'Intercom tout en maîtrisant la dette.

##### **Un recours à l'emprunt modéré (et peu coûteux) 1 600 000 €**

Afin d'équilibrer et de financer les investissements un emprunt de 1 600 000 € sera nécessaire.

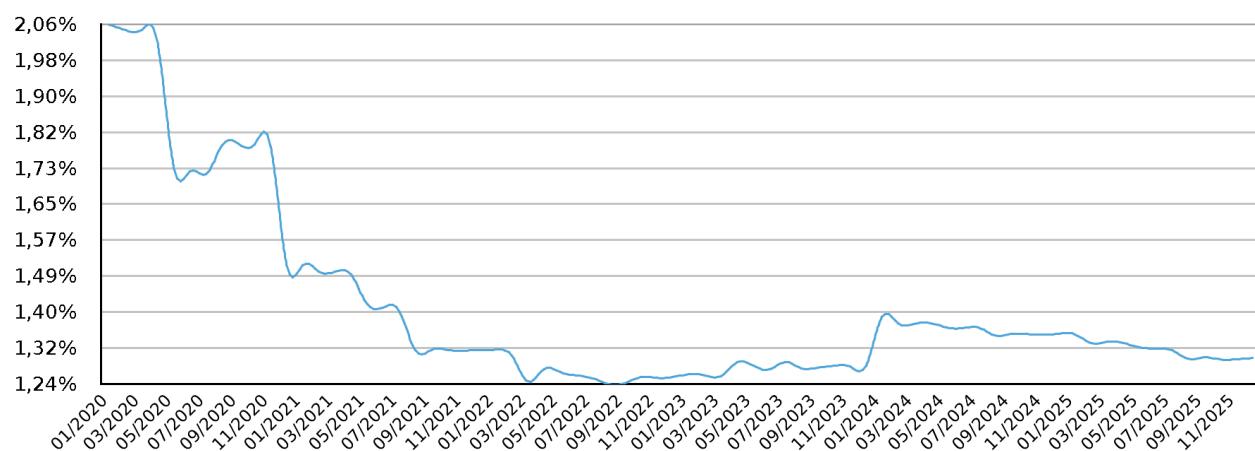
Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter : « des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contracté et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget » et « l'évaluation du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

- **Le Budget Principal IBTN**

#### **Synthèse de la dette au 31/12/2021**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 315 666.60 €	1,32 %	15 ans et 9 mois	8 ans et 3 mois	35

##### **Evolution annuelle du taux moyen (en %)**



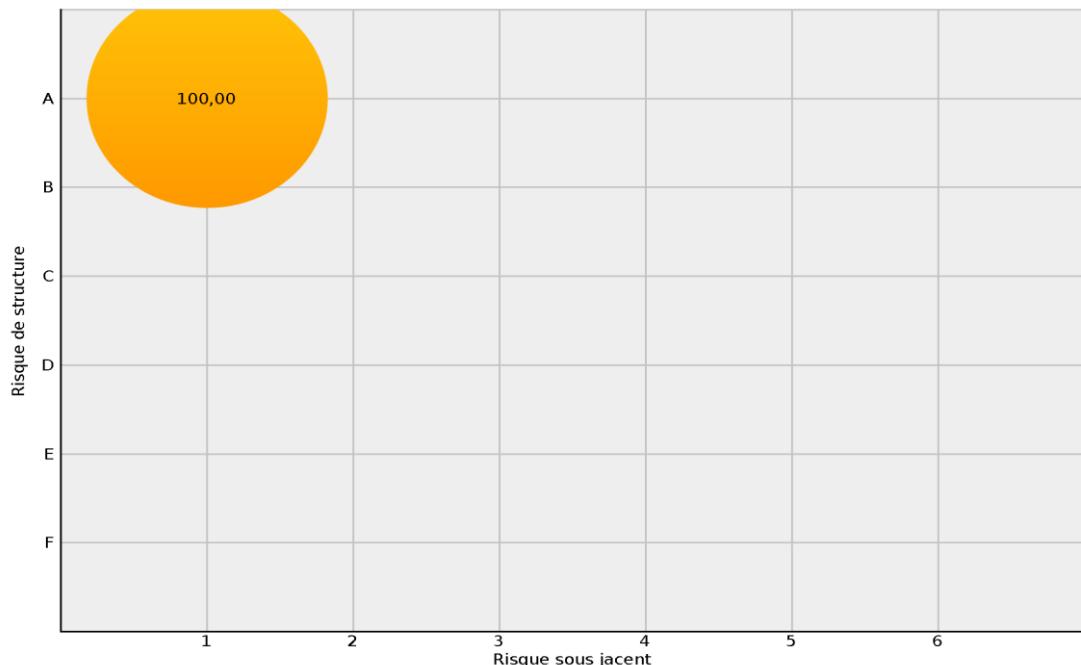
### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	34	15 053 166.60 €	1,36 %
Revolving non consolidés	1	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		1 262 500.00 €	0,86 %
<b>Dette</b>	<b>35</b>	<b>16 315 666.60 €</b>	<b>1,32 %</b>
Revolving disponibles		67 250.00 €	
<b>Dette + disponible</b>		<b>16 382 916.60 €</b>	

### Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	12 977 218.59 €	79,54 %	1,48 %
Variable	2 193 457.53 €	13,44 %	0,53 %
Livret A	1 144 990.48 €	7,02 %	1,02 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>16 315 666.60 €</b>	<b>100 %</b>	<b>1,32 %</b>

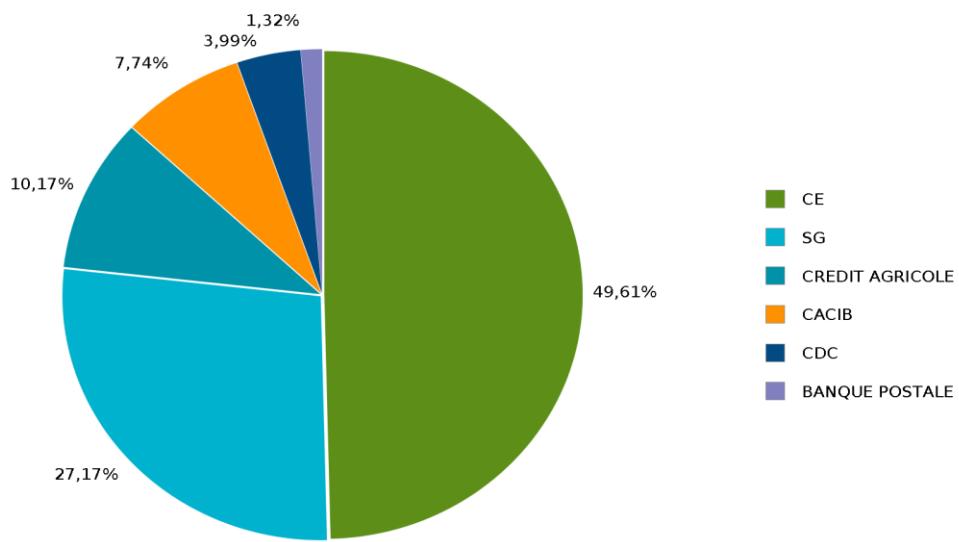
### Dette selon la charte de bonne conduite



### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	8 094 951.68 €	49,61 %	

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SOCIETE GENERALE	4 432 859.19 €	27,17 %	
CREDIT AGRICOLE	1 658 612.13 €	10,17 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 262 500.00 €	7,74 %	67 250.00 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 631.31 €	3,99 %	
BANQUE POSTALE	216 112.29 €	1,32 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>16 315 666.60 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>67 250.00 €</b>



### Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	16 031 836 €	16 815 903 €	15 530 153 €	12 909 482 €	11 667 875 €	6 587 212 €
Capital payé sur la période	1 225 901 €	1 346 089 €	2 743 249 €	1 288 131 €	1 212 008 €	774 054 €
Intérêts payés sur la période	234 429 €	* 220 310 €	* 205 360 €	* 181 841 €	* 158 509 €	* 73 707 €
Taux moyen sur la période	1,38 %	1,25 %	1,27 %	1,34 %	1,28 %	1,06 %